

Attestation de non subvention pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique

La Communauté d'agglomération Rambouillet Territoires atteste sur l'honneur ne donner aucune subvention pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique.

La présente attestation est délivrée pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Rambouillet, le 02 janvier 2023

Thomas GOURLAN
Président de Rambouillet Territoires
Conseiller régional
Adjoint au Maire de Rambouillet

